

Direction Générale Adjointe Solidarité
Direction Enfance Famille
Service Enfance Adoption

**Avis d'appel à projet protection de l'enfance
unité de vie, lieu de vie et d'accueil**

1- Identification de l'autorité délivrant :

Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ain.

2- Objet de l'appel à projet :

Expérimentation d'un lieu de vie et d'accueil de 7 places ouvertes 365 jours par an, pour des enfants et des jeunes âgés de 12 à 18 ans, présentant des problématiques spécifiques du type conduite à risque, hétéro-agressivité, mutilation, automutilation, troubles importants du comportement et/ou de l'attachement avec ou sans handicap.

L'unité de vie relève de la 1^{er} catégorie d'établissements et services médicaux sociaux énumérés à l'article L 312-1 I du code de l'action sociale et des familles (CASF). Elle est soumise à la procédure d'appel à projet prévue à l'article L. 313-1-1 du même code.

La procédure d'appel à projet prévue à l'article L. 313-1-1 CASF est applicable au lieu de vie et d'accueil conformément aux dispositions de l'article L 312-1 III du même code.

3- Modalités d'instruction et critères d'évaluation :

Le Président du Département désigne au sein des services un ou plusieurs instructeurs.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (cachet de la poste ou récépissé de dépôt faisant foi).

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fait selon 2 étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément à l'article R. 313-5 alinéa 1^{er} du CASF. Le cas échéant il peut être demandé au candidat de compléter le dossier de candidature pour les informations administratives prévues à l'article R.313-4-3 1^o du CASF dans un délai de 8 jours.
- Les dossiers reçus complets à la date de clôture pour la période de dépôt et ceux qui auront été complétés dans le délai indiqué ci-dessus seront analysés sur le fond du projet en fonction des critères de sélection et de notation décrits ci-dessous.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets se réunira pour examiner les projets et les classer.

Les critères de notation sont définis comme suit :

Appel à manifestation d'intérêt création d'un lieu de vie et d'accueil pour mineurs de 12 à 18 ans			
Critères	Sous critères	Note	Total
Cadrage du projet	Population cible	/5	/30
	Capacité proposée	/5	
	Territoire d'implantation du lieu de vie	/5	
	Prestations et activités proposées	/10	
	Respect du calendrier de mise en œuvre	/5	
Stratégie, gouvernance et pilotage	Expérience du candidat dans la prise en charge du public défini dans le cahier des charges	/10	/40
	Pilotage interne de l'évaluation	/5	
	Formalisation des partenariats y compris avec les services ASE	/10	
	Livret d'accueil, charte des droits et liberté, règlement de fonctionnement, DIPEC, CVS	/10	
	Aménagement des locaux	/5	
Qualité du projet d'accompagnement des usagers	Avant-projet d'établissement : prestation, objectifs d'accompagnement, organisation, fonctionnement, prise en charge individuelle	/20	/40
	Ressources Humaines : composition de l'équipe pluridisciplinaire, qualification, taux d'encadrement, plan de formation, organisation du travail adaptée au rythme des enfants	/20	
Maîtrise économique du projet	Capacité financière du candidat à réaliser le projet	/10	/40
	Respect du cadrage budgétaire	/15	
	Cohérence du budget prévisionnel au regard des prestations proposées	/15	
Total			/150

4- Date limite de réception des réponses :

Le 31 août 2024 à 12h00

5- Modalités de dépôt des réponses :

Les candidats doivent adresser leurs dossiers complets par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'attester la date de sa réception à l'adresse suivante :

Département de l'Ain
Hôtel du Département - rue Alsace-Lorraine - 01000 bourg en Bresse

Il pourra être déposé contre récépissé dans les services de la Direction Enfance Famille du Département à Bourg-en-Bresse à l'adresse suivante :

Département de l'Ain
Direction Générale Adjointe aux Solidarités
Direction Enfance Famille - 13 avenue de la Victoire - 01000 Bourg-en-Bresse

Le dossier sera constitué de :

- un exemplaire en version papier,
- un exemplaire en version dématérialisée (clef USB ou tout autre support à votre convenance)

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera dans une enveloppe cachetée portant les mentions « ne pas ouvrir » et « appel à projet 2024 DEF LVA » qui comprendra deux sous enveloppes :

- une sous-enveloppe portant la mention « **appel à projet 2024 DEF LVA** » - **candidature**
- une sous-enveloppe portant la mention « **appel à projet 2024 DEF LVA** » - **projet**

Le dossier de réponse doit comprendre tous les documents suivants :

- 1- Les documents permettant l'identifier, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- 2- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF ;
- 3- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est pas l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L. 313-16, L. 322-6, L. 471-3, L. 472-10, L.474-2 ou L.474-5 ;
- 4- Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du code de commerce ;
- 5- Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tel que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.

➤ **Concernant le projet :**

- 1- Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;
- 2- Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet entend satisfaire :
 - a) un dossier relatif aux démarches et procédures propres à garantir la qualité de la prise en charge comprenant :
 - b) Un dossier relatif aux personnels comprenant une répartition prévisionnelle des effectifs par type de qualification en détaillant les modalités de la permanence de l'accueil,
 - c) Un dossier relatif aux locaux décrivant avec précision l'implantation, la surface de la nature des locaux en fonction de leur finalité,
 - d) Un dossier financier comprenant :

Le bilan financier du projet dont le budget prévisionnel en année pleine de l'établissement pour sa première année de fonctionnement,

Le plan de financement du projet,

En cas d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service existant, le bilan comptable de cet établissement,

- 3- Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées devra être fourni.

Afin de faciliter l'étude des documents, il est demandé aux candidats de présenter leur dossier en suivant la présentation et la numérotation exposées ci-dessus.

6- Modalités de consultation des documents

Cet avis, ainsi que le cahier des charges comportant la liste des pièces à produire, est consultable et téléchargeable sur le site internet du département dans l'onglet « appels à projets ».

7- Précisions complémentaires

Les candidats peuvent demander au Département des compléments d'information au plus tard 8 jours avant l'expiration du délai de réponse, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante **enfance.famille@ain.fr** en mentionnant dans l'objet du mail la référence de l'appel à projet « **AP - 2024 - DEF - LVA** »

8- Calendrier

Date de publication : 1^{er} juin 2024

Date limite des demandes complémentaires : 24 août 2024

Date limite de réception des dossiers de candidature : 31 août 2024
Date limite de notification de l'autorisation : 30 septembre 2024

Fait à Bourg en Bresse, le - 3 JUIN 2024

Le Président,
Jean DEGUERRY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small vertical tick at the end, positioned below the printed name.